

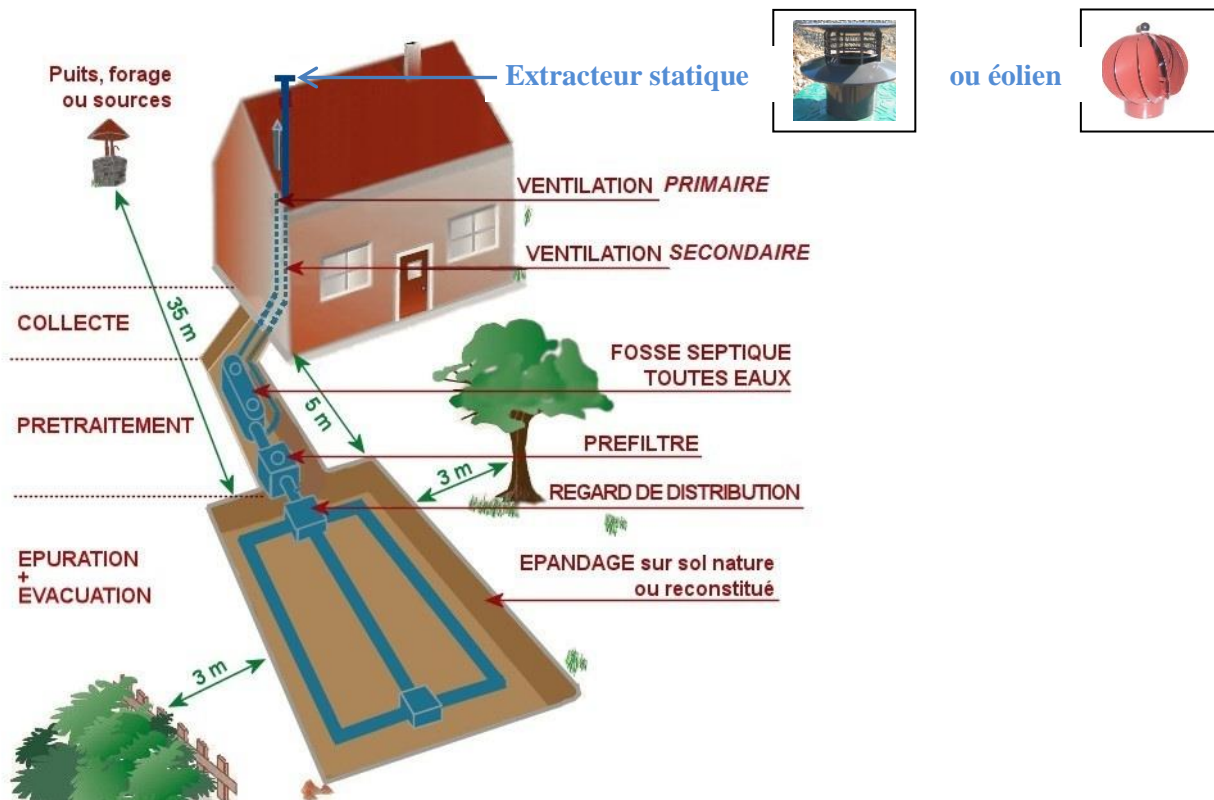


QU'EST-CE QUE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

En tant que propriétaire, si mon habitation n'est pas desservie par un réseau public de collecte des eaux usées, je dois alors disposer d'un système individuel d'assainissement qui permet de traiter et d'évacuer mes eaux usées domestiques sur mon terrain.

Les eaux usées domestiques sont issues de mes équipements sanitaires ; elles comprennent les eaux vannes (WC) et les eaux ménagères (cuisine, salle de bain).

EXEMPLE D'UNE FILIERE CLASSIQUE AVEC TRANCHEES D'EPANDAGE



Il est interdit d'y rejeter : eaux pluviales, eaux de piscine, lingettes, huiles usagées, peintures et solvants, médicaments, liquides corrosifs, autres produits chimiques.